

Conclusions du Conseil sur l'élargissement de l'Union européenne (17 octobre 2006)

Légende: Le 17 octobre 2006, suite au rapport de suivi final de la Commission européenne du 26 septembre, le Conseil de l'Union européenne décide d'accueillir la Bulgarie et de la Roumanie comme membres de l'Union européenne le 1er janvier 2007.

Source: Communiqué de presse - 2755ème session du Conseil Affaires générales et extérieures. [EN LIGNE]. [s.l.]: Conseil de l'Union européenne, [27.11.2007]. C/06/264. Disponible sur http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/gena/91409.pdf.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL: http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_sur_l_elargissement_de_l_union_europeenne_17_octobre_2006-fr-2a967e7c-6b2a-446b-9c7b-bd652262c96b.html

Date de dernière mise à jour: 29/11/2013

2755ème session du Conseil Affaires générales et extérieures

Conclusions du Conseil sur l'élargissement de l'Union européenne (Luxembourg, 17 octobre 2006)

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil accueille avec satisfaction le rapport de la Commission, qui, se fondant sur les progrès accomplis, conclut que la Bulgarie et la Roumanie seront en mesure d'honorer les droits et les obligations découlant de l'adhésion au 1^{er} janvier 2007.

Le Conseil félicite la Bulgarie et la Roumanie pour les réformes entreprises et il les invite à mener à bien leurs derniers préparatifs. Il souligne qu'il importe que ces deux pays restent animés de la volonté politique de régler les questions en suspens.

Le Conseil soutient le mécanisme qui doit être créé dans un but de coopération et de vérification des progrès réalisés en matière de réforme judiciaire et de lutte contre la criminalité organisée et la corruption, y compris la possibilité d'imposer des sauvegardes en cas de besoin, ainsi que les autres mesures définies par la Commission pour aider au processus d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Ces dispositions viseront à garantir le bon fonctionnement des politiques et des institutions de l'UE après l'adhésion.

Le Conseil note que le processus de ratification du traité d'adhésion est bien avancé et se réjouit à la perspective d'accueillir la Bulgarie et la Roumanie comme membres de l'Union le 1^{er} janvier 2007."